



## INFORMATIONS PRATIQUES 2021-2022

---

### Prêt des livres

Le jour de la rentrée, apportez :

- ✓ Le coupon détaché de la circulaire « modalités de prêt des livres » rempli et signé,
- ✓ Le **chèque de caution d'un montant de 200 €** à l'ordre de « OGEC NOTRE DAME DU GRANDCHAMP ». Ce chèque vous sera restitué en fin d'année.

### Photocopies ou impressions

Chaque élève reçoit un crédit en début d'année. Une fois ce crédit épuisé, il est possible d'acheter des forfaits photocopies ou impressions auprès du service comptabilité. **Un forfait de 7€ donne droit à 100 unités sachant que :**

- une photocopie ou impression noir et blanc = 1 unité
- une photocopie ou impression couleur = 7 unités

### Restauration

Le règlement des repas se fait à l'aide de la carte magnétique remise à votre enfant en début d'année. Cette carte devra être créditée au plus vite et le plus régulièrement possible par chèque libellé à l'ordre de DUPONT RESTAURATION ou sur le site de Notre-Dame du Grandchamp avec les codes spécifiques qui vous seront remis (**aucun découvert ne sera accepté**).

### Carte magnétique personnalisée

Elle sera remise en début d'année à votre enfant. Cette carte matérialise l'appartenance de votre enfant à l'établissement, **il doit nécessairement l'avoir en sa possession pour y entrer**. Elle sert également de pass d'accès aux différentes salles du lycée et de moyen de paiement pour les divers services de la société de restauration.

- ✓ Tout élève doit être en possession de cette carte dans l'enceinte de l'établissement
- ✓ En cas de perte, s'adresser au responsable de la vie scolaire, Monsieur RICHE. Si la carte doit être refaite, une somme de 8 € sera demandée.

### Casiers

- ✓ Des casiers sont mis à la disposition des élèves tout au long de l'année, dans le grand hall de l'établissement. L'ouverture des locations sera annoncée par voie d'affichage. Pour pouvoir en bénéficier, en faire la demande auprès de la vie lycéenne.
- ✓ Chaque casier est partagé par deux élèves
- ✓ Un **chèque de 10 € pour la location** du casier et un **chèque de 20 € pour la caution** vous seront demandés, à l'ordre de « OGEC NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP »

Nb : Les chèques de caution « casiers » et « livres » sont à faire séparément

- **Certificats de scolarité**

Deux exemplaires seront remis à l'élève mi-septembre. Ensuite, selon vos besoins, vous aurez la possibilité d'en télécharger via le site « Ecole directe » (mots de passe remis aux familles lors des réunions de parents courant septembre).